

CONCERTATION PUBLIQUE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DU 20 au 27 MARS 2024

Le dossier de concertation est disponible du 20 au 27 mars 2024. Il est composé des cartes précisant le potentiel solaire sur toiture sur l'ensemble du territoire communal.

Les observations pourront être apportées du 20 au 27 mars 2024 par les moyens suivants :

- Sur le registre disponible en mairie
- Par mail à l'adresse mairie@friaucourt.fr
- Par courrier à l'attention de M. le Maire

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR).

La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEEnR doit être transmise au plus tard le 31 mars 2024 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique de la Somme.

La commune lance auprès de ses habitants, une consultation publique sur les Zones d'Accélération de la production des Énergies Renouvelables du 20 au 27 mars 2024.

Les ZAEEnR sont des zones propices à l'implantation d'énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie.

Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors de ces zones. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Elles seront approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.

La délimitation des ZAEEnR permet au Conseil Municipal d'identifier les secteurs où il souhaite prioritairement voir des projets s'implanter.

L'identification d'une ZAEEnR ne se substitue pas aux autorisations administratives ni à l'instruction réglementaire.

Afin de permettre aux élus de mener à bien cet exercice, le Ministère de la Transition énergétique, le Cerema et l'Institut National de l'information géographique et forestière (IGN) mettent en ligne un portail cartographique national des énergies renouvelables :

<https://planification.climat-energie.gouv.fr>

La commune de Friaucourt propose d'exclure l'éolien terrestre et préconise les zones suivantes pour du photovoltaïque sur toiture :

- L'école
- La salle des fêtes
- La salle village vacances
- La mairie

La Solette





